

Protéger la mer ensemble : comment ça se passe ?

Outils de gestion et de planification



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

2.6.2 - Expérience : Golfe du Morbihan

GOLFE DU MORBIHAN

[Projet de parc naturel régional : une charte des bonnes pratiques pour les plongeurs](#)

Après avoir inventorié et spatialisé les grandes familles de la biodiversité sous-marine fixée sur le site pilote de l'île Longue, nous avons défini, en partenariat avec les six clubs de plongée présents dans le golfe du Morbihan, le positionnement de mouillages écologiques selon les spots de plongée qui les intéressaient et les niveaux de leurs clients. Ces mouillages respectueux n'impactent pas les fonds marins car ils évitent le frottement de la ligne de mouillage sur les fonds. Les clubs de plongée ont tous signé la charte des bonnes pratiques pour préserver les fonds sous-marins,

la faune et la flore fixées. Ce document contractuel n'a pas valeur réglementaire mais tous les plongeurs jouent le jeu en ne jetant plus leur ancre. Satisfaits en termes de facilité et de sécurité, depuis trois ans, les clubs participent à la redevance domaniale et à l'entretien de ces mouillages et ils nous ont récemment sollicités pour en poser un nouveau. L'Etat est venu nous appuyer dans notre démarche, en prenant un arrêté interdisant le mouillage forain, notamment dans le cantonnement de pêche sur cette zone pilote.

Ronan Pasco, chargé de mission mer et littoral et Juliette Herry, chargée de mission GIZC, pour le projet de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.



